





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-352**

Séance publique du

18 juillet 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190718- lmc1157666-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2019
Date de réception : mardi 23 juillet 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE 2018

Le 18 juillet 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Abbassia BACHI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Alexandre GALLESE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Maryse JOISSAINS MASINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean BOULHOL, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Sylvain Dijon

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Citoyenneté et Proximité

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2019

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE 2018- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales impose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport doit être débattu au sein des conseils municipaux des communes signataires d'un contrat de ville et du conseil communautaire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui en assure le pilotage stratégique. Les quatre conseils citoyens présents sur le territoire aixois concerné ont également été consultés en amont sur le projet de rapport.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence/Territoire du Pays d'Aix signataire du contrat de ville a donc fourni un premier bilan des travaux effectués en 2018 annexé au présent rapport. Pour rappel, la ville d'Aix-en-Provence a signé son contrat de ville avec ses partenaires le 30 juin 2015, il couvre les quartiers prioritaires Beisson (1 350 habitants), Corsy (1 230 habitants), Encagnane (4 642 habitants) et Jas de Bouffan (6 900 habitants). Chaque Contrat de Ville décline les quatre piliers prévus pour la mise en œuvre de cette politique publique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi,
- La cohésion sociale (L'Education, le sport, la culture, la prévention, la santé et le cadre de vie),
- Le cadre de vie et renouvellement urbain,

- La citoyenneté et les valeurs de la république.

En conséquence, il vous est demandé de valider le rapport métropolitain ci-annexé, préalablement présenté aux conseils de citoyens de Beisson, Corsy, Encagnane et Jas de Bouffan.

Compte tenu de ce qui précède, vous voudrez bien, mes Chers Collègues :

- **APPROUVER** le rapport annuel politique de la ville métropolitain ci-joint

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 1
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus
Josyane SOLARI.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/07/2019
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2018

I. Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

II. La mise en œuvre du Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

A) La programmation annuelle

B) Les dispositifs mobilisés sur le Territoire à côté du Contrat de Ville C)Le projet de

Rénovation Urbaine

D) Les chantiers prioritaires développés en 2018

E) L'ingénierie

III. L'accompagnement des conseils citoyens

IV. L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville

Dans le cadre de la politique de la ville et de sa mise en œuvre, le Territoire du Pays d'Aix, pilote du contrat de ville, rend compte annuellement, à travers un rapport de la situation du territoire au regard de la politique de la ville, les actions qui y sont menées et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le pilotage du contrat de ville du Pays d'Aix étant assuré à l'échelle du Territoire du Pays d'Aix, cet échelon correspond donc à l'élaboration du rapport « politique de la ville », en lien avec les communes concernées et les conseils citoyens.

I. Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

Pour rappel, le Territoire du Pays d'Aix a signé son contrat de ville avec ses partenaires le 30 juin 2015, il recouvre huit quartiers prioritaires (QPV) sur quatre communes (Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles) dont une qui se trouve dans le département du Vaucluse (Pertuis) et un quartier dit de « veille active » (QVA) sur la Commune d'Aix en Provence :



Sur le Territoire du Pays d'Aix, 23 727 habitants vivent dans les quartiers de la politique de la ville, répartis de la manière suivante :

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)	Beisson (1 312 habitants)
	Corsy (1 173 habitants)
	Encagnane (4 642 habitants)
	Jas de Bouffan (6 900 habitants)
	Pinette (2 037 habitants) QVA
Gardanne (Bouches-du-Rhône)	Les Aires Notre Dame (1 226 habitants)
Pertuis (Vaucluse)	Centre Ancien (1 642 habitants)
Vitrolles (Bouches-du-Rhône)	La Frescoule (1 162 habitants)
	Secteur Centre (6 505 habitants)
Ensemble des QPV (hors QVA)	24 562 habitants (soit 11% des habitants du Pays d'Aix et 8 % de la population des QPV de la Métropole Aix Marseille Provence)

Données Recensement population 2013

Une présentation de la situation des habitants de ces quartiers, sur différents thèmes déclinés ci-dessous, permet d'expliquer la nécessité de poursuivre l'action de la politique de la Ville en direction de ces quartiers et d'orienter son intervention sur certains axes de travail.

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, réalisée sur la période 2015-2017, et notamment le diagnostic territorial, réalisé par le cabinet Compas, ainsi que le zoom sur les Quartiers Politiques de la Ville réalisé à la demande du Territoire du Pays d'Aix au Dispositif Régional d'Observation Sociale (DROS) PACA en 2018 ont permis de développer une connaissance plus approfondie de la situation des quartiers prioritaires et de leurs habitants et a abouti à l'identification d'enjeux et priorités d'intervention des équipes Politiques de la Ville sur le Territoire.

- **Un « effet quartier » pénalisant les parcours de vie dans les QPV :**

A situation équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chances de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation dans un autre quartier des communes concernées.

Il s'agit là de « l'effet quartier » qui pénalise les parcours de vie des habitants des QPV. La politique de la ville, en tant que politique territoriale, cherche à lutter contre ce phénomène de discriminations multiples subies par les habitants des QPV. Les investigations menées dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville du Pays d'Aix permettent de mesurer localement ce phénomène, par exemple dans le champ de la formation ou de l'emploi. Cet effet quartier trouve ses sources dans des dimensions multiples : l'influence des groupes sociaux, les ressources du quartier, la perception que les individus ont de leur quartier, etc. Pour de nombreux chercheurs, la mixité sociale est un élément clé pour la compréhension de ce phénomène. L'absence de mixité pénalise les habitants des quartiers de la politique de la ville.

A titre d'exemple, sur l'indice de chômage estimé des 15/24 ans dans le Pays d'Aix : à niveau de diplôme équivalent, les écarts d'accès à l'emploi sont en moyenne de **10 à 8 points** selon que l'on habite un QPV ou hors QPV dans le Pays d'Aix.

- **L'évolution des écarts de développement entre quartiers montre un « décrochage » des quartiers prioritaires (QPV) par rapport au reste de l'agglomération.**

L'un des principaux objectifs de la politique de la ville est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

Les niveaux de revenus, le taux d'emploi des 25-64 ans, la part des hauts niveaux de formation (Bac +2 et +) et l'indice de chômage, constituent des indicateurs pertinents pour mesurer l'évolution des écarts de développement entre les QPV et les autres quartiers. Ces trois groupes d'indicateurs (emploi/formation et niveau de revenus) mettent en évidence un accroissement des écarts entre les QPV du Pays d'Aix et la Métropole Aix Marseille Provence.

Les écarts s'accroissent et ce, quelle que soit la conjoncture économique globale entre 2000 et 2014, renforçant l'hypothèse d'un « effet de quartier » pénalisant les populations de ces territoires et soulignant l'enjeu d'un accès renforcé au droit commun, notamment en matière d'éducation et d'emploi.

A titre d'exemple, en 2000, le **revenu médian** des habitants des QPV est inférieur de 400€ par mois et par unité de consommation, au revenu médian de la Métropole AMP. **Cet écart ne cesse de s'accroître: 480 € en 2009 et 555€ en 2014**

Ce décrochage n'est pas un phénomène spécifique au territoire. Il est constaté de manière assez générale sur l'ensemble des territoires à l'échelle de la Métropole Aix Marseille Provence, à l'échelle régionale et confirmée également à l'échelle nationale, y compris dans des environnements dynamiques comme celui des métropoles.

- **D'une bonne mixité à une très faible mixité : des situations différenciées observées dans les QPV du Pays d'Aix**

Il s'agit d'un des enjeux de la politique de la ville. Celle-ci est recherchée afin de modifier les dynamiques des quartiers, afin de réduire l'effet quartier mais aussi afin de permettre une évolution de l'image des territoires concernés. L'analyse des niveaux de vie met aussi en évidence l'absence de mixité économique et donc sociale dans les QPV (la part des ménages « riches » est extrêmement faible dans les QPV), alimentant le sentiment de ségrégation spatiale. C'est moins le cas à l'échelle du Pays d'Aix où la mixité est relativement bonne, à l'exception du secteur centre de Vitrolles (mais à mettre en perspective de la composition générale des ménages à l'échelle de la ville) et des quartiers de Beisson et Corsy pour Aix en Provence (mixité faible).

- **Le défi de l'intervention en direction de la jeunesse:** quelques données

- **23% de moins de 15 ans** dans les QPV du Pays d'Aix

- **Entre 35 %** (Notre Dame – Gardanne) **et 75 %** (Quartier Ancien - Pertuis) des 16-24 ans ne poursuivent plus d'études (ce taux est de 35% sur la Métropole) ;

- **32 % des enfants considérés comme fragiles** (mineurs vulnérables) dans les QPV du Pays d'Aix (avec 54% sur Beisson) contre 10% sur les territoires non prioritaires du Pays d'Aix et 19% sur la Métropole ;

- **37 % des mineurs dans les QPV du Pays d'Aix vivent sous le seuil de grande pauvreté** (bénéficiaires de la CMU-C) 51 % à Beisson et 52% pour les QPV de la Métropole) ;

- **Deux fois plus de jeunes dans les QPV que hors QPV qui ne sont ni en emploi – ni en formation** : 27 % des jeunes de 16-24 ne sont ni en emploi, ni en formation. 39 % pour Beisson et 34% à la Frescoule (contre 14% hors QPV du Pays d'Aix).

L'enfance et l'éducation sont certainement la porte d'entrée d'actions prioritaires à développer dans tous les Quartiers de la Politique de la Ville du Pays d'Aix. L'ampleur des besoins (plus de 2 620 mineurs dans les QPV du Pays d'Aix) rend nécessaire une action forte, volontariste, mais aussi coordonnée de tous les acteurs (CAF, Ville, Métropole Éducation Nationale, secteur associatif, ...) afin que ces inégalités de départ puissent être compensées par des politiques publiques et actions fortes.

- **D'autres caractéristiques de la population des QPV :**

- **Une pauvreté accrue et des écarts qui ne cessent d'augmenter:** A contours exacts, le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les QPV du Pays d'Aix se situe à 37% (de 23.5% à Notre Dame à 45% à Corsy et Beisson) contre 18,5% sur l'ensemble de la Métropole. Ce taux est néanmoins inférieur à l'ensemble des QPV de la Métropole (48,5%). Cependant, sur la période 2015-2017, la part des allocataires vivant en QPV n'augmente pas dans tous les quartiers : elle est en diminution à Gardanne et Pertuis et en hausse à Aix et Vitrolles. Le quartier Notre-Dame de Gardanne est plus épargné que les autres par les situations de précarité : 40% des allocataires du quartier vivent avec des ressources inférieures au seuil de bas revenu contre la moitié des allocataires des quartiers d'Aix en Provence, Vitrolles et pertuis. Cette part diminue entre 2015 et 2017 dans tous les QPV du Pays d'Aix. Ainsi, entre 2015 et 2017, la situation s'améliore dans les QPV du Pays d'Aix, au regard des allocataires à bas revenus, des allocataires du RSA et des allocataires d'une aide au logement. Ces améliorations s'inscrivent dans un contexte régional de reprise économique. En 2017, en région PACA, le taux de personnes vivant dans un foyer à bas revenu diminue, le nombre d'emploi augmente et le taux de chômage se repli.

- **Une part importante des revenus provient du travail** : 63 % des revenus des habitants des QPV du Pays d'Aix proviennent du travail (de 54% à Corsy à 75 % Notre Dame) - contre 73% sur l'ensemble de la Métropole).

- **Une part importante d'emplois précaires** : Cependant, il ne faut pas occulter la part des faibles niveaux de revenus et la part importante des salariés en emplois précaires (21% à l'échelle du Pays d'Aix – de 14% à la Frescoule à 32% à Corsy).

- **L'importance des bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** : La proportion de bénéficiaire de l'AAH sur le territoire est de 7 % (dont 10% sur Beisson à Aix en Provence et 8% sur le quartier centre de Pertuis, contre 3.8 % à l'échelle de la Métropole.

- **Un vieillissement de la population important avec ¼ de la population qui a plus de 60 ans** (10 point de plus que sur les QPV de la Métropole). C'est notamment le cas sur pour le quartier centre ancien de Pertuis (27 %) ou Corsy (25%) moins sur le secteur centre de Vitrolles (15%).

- **Un poids important des familles monoparentales** (17 % contre 11,2% à l'échelle de la Métropole et 23% à Notre Dame à Gardanne) et une évolution forte de leur part sur le quartier centre de Pertuis de +60.5 % entre 2009 et 2014 alors qu'on constate une diminution de 30.4% sur la Frescoule.

II. La mise en œuvre du Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

A) La programmation annuelle associative :

Le contrat de ville repose sur les trois piliers principaux – Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique et Cohésion sociale – et quatre priorités transversales – Jeunesse, Égalité homme-femme, Lutte contre les discriminations, Promotion de la citoyenneté et valeurs de la République. Chacun des piliers se décline ensuite en volets qui sont eux-mêmes déclinés en orientations.

- Les actions liées à la programmation financière associative :

- Nombre de projets déposés/validés :

	2017	2018	Evolution 2017/2018
Nombre de dossiers déposés	232	246	+ 6%
Nombre de projets retenus pour un financement CDV	174	216	+ 24 %
Dont nombre de projets nouveaux	65	88	

- Répartition par QPV des projets validés :

QPV	Gardanne	Pertuis	Vitrolles			Aix-en-Provence											
			La Frescoule	Secteur Centre	Ens. Des QPV	Encagnane	Encagnane – Jas de bouffan	Encagnane – Corsy	Jas de Bouffan	Corsy	Corsy – Jas de Bouffan	Beisson	Beisson - Corsy	Beisson – Jas de Bouffan	Beisson – Cors-Jas de Bouffan	Beisson – Encagnane – Jas de Bouffan	Ens. Des QPV
TOTAL	16	15	9	12	29	12	3	1	24	9	1	8	1	4	1	2	30

- Répartition des projets financés par pilier/thématique du Contrat de Ville :

Pilier	Nombre de projets		
	2017	2018	Evolution 2017 - 2018
Cohésion sociale	131	159	+ 21 %
Prévention de la Délinquance	45	48	+ 6,6 %
Réussite éducative	56	47	-16 %
Santé	14	12	-14 %
Promotion pratique sportive	12	17	+ 41,6 %
Promotion de la culture	28	36	+ 28,5%
Emploi et développement éco	15	23	+ 5,3 %
Cadre de vie et renouvellement urbain	19	26	+ 37 %
Cadre de vie	24	26	+ 8,3%
Projets de rénovation urbaine	0	0	-
Valeurs de la République et citoyenneté	9	8	-11 %
TOTAL	174	216	+ 24 %

- Engagement financier des partenaires (crédits Politique de la Ville et TFPB):

Financeurs	2017	2018
Etat	380 200 €	437 000 €
Région Sud	50 250 €	-
CD 13	140 750 €	139 666 €
CD 84	16 500 €	14 000 €
Territoire du Pays d'Aix Métropole	19 000 €	20 000 €
Ville d'Aix-En-provence	234 700 €	220 500 €*
Ville de Gardanne	20 000 €	27 700 €
Ville de Pertuis	23 850 €	22 600 €
Ville de Vitrolles	150 000 €	150 000 €
Bailleurs Sociaux (TFPB)	244 036 €	199 516 €
Total crédits Politique de la Ville	1 279 286 €	1 230 982 €

* montant attribué au mois de mars 2018 qui a évolué par le biais de complément : coût total définitif 250 000€

N.B. : En complément des crédits Politique de la Ville, le Territoire du Pays d'Aix intervient financièrement dans les QPV à travers des politiques sectorielles que sont la Prévention de la Délinquance, l'insertion emploi, le Projet de Développement des Activités Sportives « PRODAS », et la culture pour un montant total de 475 032 €.

Le Territoire du Pays d'Aix est compétent en matière d'habitat et de politique de la ville et a déclaré d'intérêt communautaire les actions d'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne, la remise sur le marché de logements vacants, et des actions d'aménagements urbains.

Il participe financièrement aux deux opérations ANRU sur Aix-en-Provence et Vitrolles et accompagne la réalisation d'espaces de pré collecte. A ce titre en 2018 sur des crédits d'investissement ont été mandatés ou engagés 4 207 045,57 € répartis de la façon suivante :

- Sur la ligne réhabilitation : 2 333 931,57 € ont été mandatés pour des réhabilitations de Famille et Provence et Pays d'Aix Habitat.
- Sur la ligne ANRU Aix : le territoire a mandaté 1 843 114€ à 13 Habitat.
- Sur la ligne opérations façades Pertuis : le Territoire a mandaté 30 000 €.

Parallèlement, dans le cadre du contrat de ville le TPA a établi une convention de partenariat triennale avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale « DROS » pour un accompagnement dans le cadre du suivi et l'évaluation du contrat de ville et afin de disposer de données spécifiques aux quartiers prioritaires, actualisées annuellement, pour un montant de 10 000 €.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville, le Territoire a versé en 2018 une subvention de 3 700 euros correspondant à sa participation financière au solde de la convention entre le Centre de ressources pour la Politique de la Ville PACA et la Métropole Aix Marseille Provence.

B) Les dispositifs mobilisés sur le Territoire à côté du Contrat de Ville :

Dispositif	Atelier Santé Ville (ASV)		Programme de Réussite Educative (PRE)		Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)		Plan de Lutte contre les discriminations et la Radicalisation	
	Commune	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées
Aix en Provence	75 actions	65 000 € Ville d'Aix-En-Provence, 213 000 € ARS. Participations financières du CD13 et de la Région Sud non évaluables à ce jour.	La ville d'Aix en Provence n'a pas de Programme de Réussite Éducative. Toutefois, cette année, la ville a soutenu 23 projets dans le domaine de la Réussite Éducative pour un montant total de 41 000€. Les actions ont porté essentiellement sur des animations visant à compléter l'offre éducative en favorisant l'épanouissement des enfants et adolescents. Parallèlement à cela, la direction a continué d'organiser des rencontres entre les écoles élémentaires et les associations sur les territoires d'Encagnane et du Jas de Bouffan. Il s'agit lors de ces séances d'aborder les différents éléments de partenariat entre les établissements scolaires et les associations. Ces réunions se déroulent deux fois par an.	38 actions : Le nombre d'action compte l'ensemble des fiches actions du CLSPD (13 Fiches actions) ainsi que le nombre d'action de prévention de la délinquance relevant toutes du CLSPD.	348 779 € qui correspondent à : la ligne prévention de la délinquance du contrat de Ville 100 696€ et aux montants complémentaires dédiés aux fiches actions du CLSPD (qui ne sont pas pris en compte dans le cadre du contrat de ville, soit 240 000 € (action de médiation) ainsi que 8 083 € sur les actions de citoyennetés) En complément : 487 000 Euros ont été investis pour le déménagement et la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit, en coeur de QPV	La ville d'Aix en Provence n'a pas de Plan de Lutte contre les Discriminations. Elle a toutefois soutenu de nombreuses actions inscrites dans cette thématique, notamment d'accès au Droit.		

Dispositif	Atelier Santé Ville (ASV)		Programme de Réussite Éducative (PRE)		Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)		Plan de Lutte contre les discriminations et la Radicalisation		
	Commune	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus
Gardanne			La ville de Gardanne n'a pas de Programme de Réussite Éducative. Toutefois, cette année, la ville a soutenu 4 projets dans le domaine de la Réussite Éducative pour un montant total de 10 200€ .			3	16 166 €		
Pertuis						12	19 000 €	La Ville de Pertuis n'a pas de Plan de Lutte contre les Discriminations mais a soutenu 2 projets œuvrant dans ce domaine pour un montant de 7 000€	

Dispositif	Atelier Santé Ville (ASV)		Programme de Réussite Educative (PRE)		Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)		Plan de Lutte contre les discriminations et la Radicalisation	
	Commune	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées
Vitrolles	4	Montant financier contrat de ville : 32 000 euros	Bilan orthophonique : 5 ; en psychomotricité : 56 ; prise en charge en psychomotricité : 53 ; psychopédagogique : 11 ; Ateliers de remédiation : 15 ; Acc à la scolarité à domicile (Galilée) : 5 ; Inscriton séjour : 7 ; Activité sportive hebdomadaire : 15 ; Semaine sportive vac. scolaires : 6 ; Atelier culturel : 4	213 000€	Actions entrant dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance : 14 actions financées dans le cadre du Contrat de ville, 4 actions financées dans le cadre du droit commun prévention Ville	Actions inscrites dans la programmation contrat de ville (y compris abattement TFPB bailleurs) + Conseil de territoire du pays d'Aix: 158 920 € + 33 896,00 € droit commun Ville (médiation Adelines), Ces actions ont également bénéficié de 18 200 € dans le cadre de la CLET (droit commun Ville). 4 actions financées dans le cadre du DC Ville hors contrat de ville : 3684€	25 Dont 5 dans le CDV et 5 dans l'AAP spécifique	40 000€ Dont montant CDV : 10 500€ et dont 7 800€ dans l'Appel à Projets

LE PRE DE VITROLLES EN 2018 :

Le PRE de Vitrolles a traité 271 situations en 2018, dont 102 déjà en suivi (année scolaire 2017/2018). Les difficultés scolaires repérées par les enseignants du 1^{er} degré, l'absence ou le manque de praticien de santé sur le territoire, la mobilité restreinte des familles, ont conduit le PRE à proposer des bilans et des rééducations non pris en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Nombre Total d'enfants suivis dans la période	271
Parcours déjà en cours avant la période	102
Nouvelles entrées dans la période	171
Sorties dans la période	140

ANNEE Tranche d'âge	2016			2017			2018		
	Total	filles	garçon	Total	filles	garçon	TOTAL	filles	garçon
2 à 6 ans	16	4	12	22	7	15	36	12	24
7 à 11 ans	142	43	99	176	58	118	202	70	132
12 à 16 ans	43	14	29	44	10	34	34	7	27
TOTAL	201	61	140	242	75	167	271	89	183

Age moyen des enfants suivis 8 ans et 7 mois

Domaine	Nombre d'actions
Culturel	4
Educatif	3
Loisirs	7
Santé	194
Scolaire	64
Social	4
Sportif	16

Les orientations et suivis individuels sont issus à 100% des QPV :

- Secteur LA FRESCOULE 79, soit 30 %
- Secteur CENTRE 193, soit 70 %

C) Les programmes de Rénovation Urbaine : secteur Centre de Vitrolles et quartiers Corsy, Beisson et Encagnane à Aix en Provence

En plus du programme de Rénovation Urbaine du quartier de Corsy et de Beisson sur Aix en Provence, le secteur Centre de Vitrolles et Encagnane à Aix-En-Provence ont été retenus au titre des Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain.

- **L'opération de renouvellement urbain du quartier d'Encagnane :**

L'inclusion croissante de ce quartier à la dynamique du Territoire du Pays d'Aix et sa plus forte interconnexion sont ainsi des éléments clés du projet urbain sur le quartier d'Encagnane.

L'opération d'aménagement est une opportunité réelle de développement des entreprises locales, confortant ainsi un tissu économique de proximité.

Une concession d'aménagement a été signée entre la Métropole et la Société Publique d'Aménagement Pays d'Aix Territoires pour la réalisation de cette opération d'aménagement.

- **Point sur les études lancées en 2018 : utilisation des crédits et contenu :**

- **Vitrolles – quartier Centre :**

- **Étude urbaine relative au NPRU du Secteur Centre – 115.000€**

Objectifs – Attendus : Étude visant à approfondir le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du secteur centre de Vitrolles.

Contenu de l'étude :

- la consolidation de la programmation urbaine envisagée (considérant les besoins récemment exprimés, notamment en matière d'équipement publics) ;
- la justification du projet et des choix d'intervention, par la formalisation d'un diagnostic global partagé ;
- l'identification des grands objectifs environnementaux les plus pertinents et des moyens de les décliner à l'échelle du projet d'ensemble ;
- la précision des éléments de programme arrêtés pour aboutir à un projet d'ensemble détaillé sur les aspects suivants : programmes et capacités par lot, principales caractéristiques urbaines, architecturales et environnementales, interventions foncières, estimations financières...
- Une fonction d'ensembliser par un travail de synthèse et une démarche de mise en cohérence globale du projet de renouvellement urbain

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles Calendrier : 2019

- **Études relatives au développement économique et commercial du secteur centre de Vitrolles quartier d'intérêt régional retenu dans le cadre du NPNRU – 100.000€**

Objectifs – Attendus : La création de conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques est l'un des objectifs prioritaires du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. En effet, les difficultés économiques et sociales qui caractérisent généralement les quartiers de la politique de la ville (taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale...) montrent la nécessité de renforcer et de consolider le tissu économique mal connu ou encore insuffisant dans ces quartiers afin que leurs habitants en bénéficient pleinement.

Pour répondre à cet enjeu, la commune conduit une réflexion sur le développement économique et commercial du secteur Centre de Vitrolles.

Contenu de l'étude : Marché à lots.

Lot 1 : Étude relative à la restructuration commerciale de la résidence Prévert.

Lot 2 : Étude relative à la création d'une offre d'hébergement et d'accompagnement favorisant la création d'entreprises et l'implantation d'activités

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles Calendrier : 2019

- **Sondages divers (amiante, géotechnique, pollution ...) et diagnostics réseaux – 35.000€**

Objectifs – Attendus : Mission d'appui à l'étude urbaine n°1

Contenu de l'étude : Cela englobe la réalisation de divers sondages (géologiques, géotechniques...) afin de caractériser les sols, ainsi que des analyses environnementales (sondages pour détecter la présence d'amiante dans les matériaux, ...). Cette ligne de dépenses intègre également un diagnostic des réseaux divers dans le cadre des études urbaines (analyse qualitative de chaque réseau, synthèse des travaux à envisager par réseau et des prescriptions à intégrer dans la conception du projet urbain...) voire des inspections par ITV des réseaux d'assainissement...

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles Calendrier : 2019

- **Aix en Provence :**

- **Étude de peuplement / mobilité résidentielle / programmation habitat – 30.000€** Objectifs –

Attendus : La mission vise à approfondir la réflexion sur le peuplement, volet complémentaire de l'approche sur la stratégie de l'habitat qui sera traitée par la CIL, dans une optique d'équilibre social du parc de logements, de déconcentration des précarités et d'actions partenariales Contenu de l'étude : Analyse de la situation de peuplement dans le quartier du NPNRU, des dynamiques et des enjeux. Préconisations (stratégie d'attribution, relogement ; ...)

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix Calendrier : Etude réalisée / livrée

- **Etude de clarification des domanialités foncières (géomètre et juridique) : 25 000 €** Objectifs –

Attendus : Dans le contexte de la reprise des espaces publics, et du traitement des espaces extérieurs (résidentialisation), la clarification des domanialités est un préalable indispensable. La connaissance précise du foncier, et notamment sa confrontation avec les usages, doivent permettre d'anticiper une meilleure gestion des espaces dès leur conception.

Contenu de l'étude : Analyse cadastrale / relevés topo

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix Calendrier : Etude réalisée / Livrée

- **AMO développement durable (précisions des objectifs pour la labellisation éco- quartier) :15 000 €**

Objectifs – Attendus : répondre aux engagements de la charte EcoQuartier et évaluer la démarche de projet au regard de différents critères, tels que:

- le pilotage et la gouvernance élargie, les démarches d'évaluation, la prise en compte des pratiques des usagers ;
- la lutte contre l'étalement urbain, la valorisation du patrimoine naturel et bâti, l'histoire et l'identité du quartier, la mise en œuvre d'une qualité architecturale et urbaine, le désenclavement, les objectifs de mixité (sociale et intergénérationnelle), de bien-vivre ensemble et de solidarité ;
- la contribution à un développement économique local, équilibré et solidaire, la promotion des mobilités douces et du transport collectif, favoriser la transition numérique ;
- l'adaptation au changement climatique et aux risques, l'amélioration de la sobriété énergétique Calendrier : Etude réalisée / Livrée

- **Démarches intégrées : Articulation cohésion sociale – renouvellement urbain / Actions de la programmation venant en soutien au PRU ou initiées grâce au PRU :**

Sur la Commune d'Aix en Provence des actions ont été développées dans ce domaine :

- Mémoire de quartier / centre social la Provence : action visant à travailler sur la mémoire de quartier via des événements, des ateliers sur le territoire d'Encagnane,
- L'art et vous / centre social la Provence : action qui vise à développer l'accès à la culture pour tous en promouvant des actions sur l'espace public notamment à travers l'embellissement de logettes,
- Animation des jardins d'Encagnane / CPIE : développer des animations autour de jardins familiaux sur trois lieux dans le quartier,
- ETIK Corsy / Centre Albert Camus : action qui vise à encourager les gestes éco citoyens par des ateliers, des séances de clean up day,
- KAPS / AFEV : nouvelle action dont le but est de favoriser le lien social entre les habitants par le biais d'étudiants qui logent dans les immeubles,
- Easipourtous / Fond de dotation Famille Provence : ce projet a pour objectif de faire émerger des initiatives citoyennes, de rassembler les habitants,
- Auto réhabilitation accompagnée et insertion sociale par le logement / Compagnons bâtisseurs,
- Dans le cadre du CLSPD de prévention situationnelle : accompagnement à la conception des espaces, suivi des chantiers rénovation urbaine,
- Mise en place de Chantiers embellissement dans les QPV pour apporter une réponse rapide d'amélioration du cadre de vie des habitants.

D) Les chantiers prioritaires développés en 2018 :

Les communes du territoire de Pays d'Aix, en tant que correspondants de proximité privilégiés des habitants et opérateurs intervenant dans les Quartiers Politique de la Ville, ont investi plus particulièrement certains champs de la Politique de la Ville sur l'année 2018.

- **Aix-en-Provence :**

- **La réussite éducative** : la ville a souhaité maintenir un soutien aux actions en lien avec la réussite éducative des enfants : à travers des projets en lien avec l'épanouissement des élèves dans les domaines du sport, de la culture hors temps scolaire et en pied d'immeuble. Elle a renouvelé son engagement auprès de structures qui œuvrent dans le champ de la réussite scolaire : soutien méthodologique, apprentissage différencié, ...
- Dans le cadre de la **prévention de la délinquance**, la ville a initié une nouvelle forme de prise en charge des élèves exclus en privilégiant un binôme ancré sur le territoire (association socioéducative - collège). Dans la thématique citoyenneté, la commune a souhaité reconduire l'action à destination des publics scolaires et ce à travers trois temps forts : le rallye citoyen qui s'adresse aux élémentaires, le concours justice à destination des collégiens et enfin le festival du film judiciaire pour les lycéens. En dernier lieu, elle privilégie l'animation préventive qui consiste à la mise en place d'actions d'animations sur des moments clefs permettant d'éviter l'oisiveté et les dérives afférentes : horaires de soirée, mois d'août.... C'est une priorité qu'elle souhaite voir perdurer.
- Dans la thématique **Santé**, l'ASV a pu accompagner au démarrage de la Maison Pluridisciplinaire de Santé qui voit le jour sur le territoire de Beisson, par le biais d'actions hors les murs.
- **Cadre de vie** : Cf. Paragraphe précédent : « Démarches intégrées : Articulation cohésion sociale – renouvellement urbain »
- **Animations du territoire** : La Direction Citoyenneté et Proximité a initié des rencontres territoriales sur chacun des

QPV. Ces réunions ont pour objectif d'inviter l'ensemble des acteurs qui travaillent sur un même territoire quel que soit la thématique sur laquelle ils interviennent. Elles se déroulent deux fois par an et évoluent en fonction de l'actualité et des attentes des porteurs de projet. Les commissions territoriales sont un outil mis à disposition des porteurs de projet du contrat de ville et de ce qui œuvrent dans le champ de la politique de la ville.

- **Gardanne :**

La commune de Gardanne a souhaité soutenir les projets répondant aux thématiques suivantes :

- **La Réussite éducative** : les projets favorisant la réussite scolaire, la persévérance scolaire et l'accompagnement à la scolarité, l'épanouissement hors temps scolaire. Les projets qui aident à comprendre et à lutter contre le phénomène d'absentéisme et de décrochage scolaire et qui visent à améliorer le soutien à la parentalité et le maintien des relations parents/enfants/école.
- **Les actions d'aide à la parentalité** par la culture ludique ont fidélisé les parents avec l'association PUZZLE . Cette association atypique, implantée dans la cité, est un repère pour les familles et les enfants. Le conseil citoyen s'y réunit régulièrement. De plus, l'implication des jeunes ingénieurs de l'école G Charpak, au travers de leur association "Illuminés", apporte une nouvelle relation éducative dans l'accompagnement à la scolarité des enfants du primaire
- **L'accès à la culture** : les projets favorisant la médiation culturelle et l'accès à la culture en direction des habitants du quartier prioritaire. L'association BREV'ART ET LA COMPAGNIE, de par ses ateliers artistiques dans la rue, s'inscrit dans la politique culturelle de la commune, en créant des passerelles avec l'école d'art plastique municipale. Son implication au Salon des Arts de la Commune valorise la participation des enfants et leurs parents.
- **Le cadre de vie** : les projets favorisant le mieux-vivre ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté.
- **La Prévention de la Délinquance** : les actions d'animation préventive sur des horaires décalés répondant à des problématiques identifiées visant notamment un public ne fréquentant pas les structures existantes. L'action de l'ADDAP avec les chantiers éducatifs rémunérés est un outil d'insertion, que la ville englobe dans sa démarche plus globale avec les clauses d'insertion sociale dans le cadre de marchés travaux. Les projets permettant une politique de présence sociale sur le quartier prioritaire, de prévention et de sécurité routières notamment concernant l'utilisation des deux-roues. L'action famille ados horaires décalés a permis de créer une présence éducative permettant un travail de prévention. Les projets qui visent à prévenir la récidive et la réinsertion des publics sous-mains de justice. La maison du droit de Gardanne, permet un travail sur la prévention de la récidive. La commune accueille régulièrement des TIG, et crée des tutorats dans les services municipaux.
- **L'accès au sport**: Les projets visant à l'amélioration et la diversification de l'offre sportive en direction des publics (enfants, jeunes, seniors) tout en privilégiant la relation enfants/parents. Urban SPORT TRUCK illustre cet objectif. Cette action très positive a fédéré tous les partenaires de la jeunesse. La pratique de cours de Step ou de danse sportive en direction des jeunes s'est structurée grâce à la présence du poste d'adulte relais. Ces activités « découvertes » sont des tremplins pour rejoindre les clubs sportifs de la commune.
- **L'accès aux soins** : les actions visant à l'amélioration des conduites à risques et addictives et la souffrance psychologique chez les jeunes. L'espace "santé Jeunes" impliqué dans le quartier de la politique de la ville est un acteur clé sur le site.

- **Pertuis :**

La ville de Pertuis a poursuivi ses orientations prioritaires en soutenant les projets axés sur les thématiques suivantes :

- **La Réussite éducative** : Tous les projets qui favorisent la réussite scolaire, l'accompagnement à la scolarité et le maintien à l'école, ont une portée majeure pour la commune de Pertuis.
Le bien-être des élèves est une dimension forte qui trouve sa traduction dans des projets comme la « Classe Orchestre ». Ce projet agit positivement sur la cohésion du groupe, l'épanouissement de l'élève et son apprentissage grâce à une appropriation positive de sa scolarité. Il permet également à des élèves habitant le quartier prioritaire et n'ayant jamais joué d'un instrument de musique d'avoir accès à un enseignement musical dispensé par le Conservatoire de Musique de Pertuis.
« Les journées de l'éloquence ou l'art oratoire » avec sa Master Class, s'inscrit dans la même dynamique. Ce projet permet à des élèves de valoriser des compétences souvent enfouies et inexprimées dans le cadre habituel de la classe. L'élève se découvre des aptitudes et gagne de fait en confiance et estime de soi.
Ces exemples illustrent la volonté communale de réduire toutes formes d'inégalités pour permettre à chaque élève de trouver sa voie. La réussite éducative vise aussi à améliorer le soutien à la parentalité et le maintien des relations parents/enfants/école.
A ce titre, la ville de Pertuis a souhaité mettre en place dans le centre ancien de l'aide aux devoirs. Un souhait qui avait été exprimé les années précédentes et qui a trouvé une réalisation concrète avec l'implantation de l'association APES depuis septembre 2018. Cette association est composée exclusivement de bénévoles et n'a pas souhaité déposer une demande de financement dans le cadre du Contrat de Ville.
La ville a également retenu dans sa programmation deux actions innovantes afin de soutenir les parents dans leur relation parents/enfants en proposant des ateliers de la parentalité et un Point Ecoute Famille animés par

l'association ARTMOTNID. Le Point Ecoute famille ouvre les samedis matins.

En outre, la commune exerce dans le cadre de son droit commun une veille active en participant prioritairement à toutes les équipes éducatives, à tous les conseils de disciplines qui concernent des élèves habitant le périmètre du centre ancien. Une priorité identique est donnée à ces mêmes élèves exclus temporairement du collège.

- **Le cadre de vie :** Les projets qui favorisent le mieux-vivre ensemble et la citoyenneté sont encouragés par la commune de Pertuis et le Conseil Citoyen. Cet axe est majeur pour les résidents qui font remonter de nombreuses incivilités liées au dépôt sauvage d'encombrants et d'ordures ménagères. L'amélioration du cadre de vie est un axe prioritaire pour atténuer le ressenti général des habitants sur leur propre perception du climat ambiant. La lutte contre les logements indignes et insalubres et la piétonisation du centre ancien ont contribué, avec la lutte contre le trafic de stupéfiants, à faire baisser le sentiment d'insécurité. Depuis, les habitants, sous l'impulsion des services de la ville, se sont appropriés les espaces publics en participant massivement à la végétalisation du centre ancien.

D'autres projets ont vu le jour comme la création de jardins partagés. Ces initiatives sont décrites par les membres du Conseil Citoyen comme des réussites au regard du lien et des échanges qui se créent autour de ces espaces.

Ces actions embellissent l'espace public rendant le visuel plus agréable et attrayant. L'image du centre-ville s'améliore et désormais la convivialité entre habitants demeure l'enjeu majeur pour retisser les liens nécessaires au bien-vivre ensemble.

Pour ce faire, deux initiatives organisées conjointement par les services de la ville et le Conseil Citoyen ont vu le jour au cours de l'année 2018 avec un repas partagé (septembre 2018) et un café citoyen (décembre 2018). Ces moments d'échanges et de partage ont favorisé des temps de rencontre entre des personnes qui cohabitent sans ne se connaître ni se reconnaître.

Un parc public équipé de jeux pour enfants a vu également le jour place des Barres.

Cet équipement apporte de la « vie » au centre ancien en créant un point de rassemblement convivial dédié aux familles.

Ce travail devrait être consolidé, voire étendu en 2019, pour répondre aux attentes des habitants.

De nouveaux aménagements sont prévus dans le centre-ville avec la création dans différents espaces de jardins partagés.

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par une « offre de service » pour permettre à la jeunesse de faire du sport en ville. Pour ce faire, la ville de Pertuis mobilise sa direction des sports pour proposer un samedi après-midi par mois une animation sportive tout en mobilisant le dispositif PRODAS (porté et financé par le Territoire du Pays d'Aix) pour étoffer ses actions.

- **Vitrolles :**

La Ville de Vitrolles a souhaité en 2018 approfondir le travail de mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires en accentuant, en premier lieu, le travail transversal interne :

- Définition collégiale des priorités 2018 de la déclinaison communale de l'appel à projets,
- Rattachement de l'équipe opérationnelle à une Direction de la Solidarité comprenant le PLCDDRA, l'accès aux droits/ le CLSPD et le CCAS,
- Lancement d'un travail de fonds de redynamisation des locaux commerciaux de la Frescoule,
- Développement d'un travail de partage et de synergie avec la Caisse des écoles portant le PRE et l'accompagnement à la scolarité, etc.
- Partage des premiers résultats de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et des portraits de territoire et amorçage de nouveaux projets.

Par ailleurs, la Ville de Vitrolles a souhaité développer et amplifier le travail de fonds mené avec les bailleurs sociaux bénéficiant de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) afin que ce dispositif puissent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires et être valorisé sur des actions concourant à l'amélioration du cadre de vie, au soutien des dynamiques habitantes, au développement social local, à la tranquillité publique et à l'appropriation positive des espaces. Ainsi, en 2018, les bailleurs sociaux ont participé au financement de 16 projets pour un total de plus 186 500 euros.

En 2018, ce travail sur la mobilisation de la programmation et du droit commun a permis de faire émerger ou de retravailler des projets répondant aux enjeux prioritaires suivants :

- **L'inclusion numérique :** réunions de plusieurs groupes de travail permettant d'établir un diagnostic partagé et montée en charge dans la programmation des actions venant répondre aux enjeux de formation des habitants (La Toupie informatique « Contre la fracture numérique ») et de médiation numérique (AVES « Vers plus d'autonomie dans ses démarches administratives »).
- **L'appropriation positive des espaces par des actions sur le cadre de vie** par le soutien des projets jardins apportant une réelle plus-value et des projets favorisant le réinvestissement concerté des espaces (AVES «

Vivre ensemble aux Hermes », Centre social Calcaïra – Léo Lagrange Méditerranée « Vivre ensemble à la Frescoule » qui a permis de mener une concertation ambitieuse en lien avec les habitants, le Conseil citoyen et la Ville sur le réaménagement de la Place Georges Brassens) et des actions de prévention en horaires décalées (ADDAP 13 « Sport truck »),

- **Le travail en lien avec l'Education nationale** venant répondre aux enjeux identifiés : développement de l'esprit critique, dangers d'internet, (RABSA13 « Cours d'auto-défense intellectuelle », les Journées de l'éloquence, etc.), actions de prévention santé (CODEPS),
- **La parentalité** : développement des outils pour accrocher les familles et les enfants parfois jouant seuls sur l'espace public (centre social Calcaïra - Léo Lagrange Méditerranée, « Des enfants, des parents, du lien », Arts et développement « Ateliers de pratique artistique dans l'espace public »),
- **L'emploi et l'insertion** : actions autour de l'accompagnement à la création d'activité, la levée des freins à l'emploi, et l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, avec un maillage retravaillé avec les acteurs des quartiers prioritaires afin d'accentuer l'aller vers (permanences de COSENS dans les QPV),
- **La jeunesse** : développement des chantiers jeunes en lien, notamment, avec les bailleurs sociaux, développement des projets de jeunes accompagnés, mobilisation forte du partenariat autour de l'ADDAP, des centres sociaux, du Point accueil écoute jeunes, etc.
- **L'alphabétisation** : un groupe de travail spécifique a permis de faire émerger et d'organiser des actions bénévoles, d'étayer les actions financées et de se projeter sur de nouvelles actions,
- **La lutte contre les discriminations** : la Ville de Vitrolles est particulièrement mobilisée sur cette thématique depuis 2016, avec la signature du Plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. La Ville assume un rôle de pilote sur son territoire pour cette thématique, notamment en direction de ses agents, des jeunes et du monde de l'emploi. L'équipe opérationnelle est donc particulièrement attentive à cette dimension dans les actions déposées dans le cadre du contrat de ville, et incite les porteurs à participer à cette mobilisation. Ainsi, des actions notamment de sensibilisation du public jeunes ont pu être menées (13-38 Méditerranée, Les petits débrouillards, etc.).

E) L'ingénierie :

L'ingénierie au service du Contrat de Ville est exercée par :

- **La Direction Politique de la Ville du Territoire du Pays d'Aix** : L'équipe de la Direction Politique de la Ville composée de 3 agents (1 Directrice, 1 chargée de mission et une assistante) est mobilisée, en tant que pilote du dispositif, sur 2 missions principales :
Elle assure la préparation et l'animation de l'ensemble des instances de pilotage politique et technique du Contrat de Ville.
Les missions de la Direction seront assurées dans le respect des compétences respectives de chaque collectivité et s'appuient, autant que de besoin, sur la mobilisation du partenariat.
Les communes et le Territoire collaborent notamment sur la préparation et la mise en place de l'appel à projets. Le TPA a la responsabilité de la collecte des dossiers et de l'instruction partagée avec les communes, avant les démarches collégiales d'arbitrage, d'évaluation et de synthèses opérées en Comité des Partenaires financeurs.
 - **l'État**: co-pilote du CDV et des instances de gouvernance associées, assure son implication dans l'ensemble des travaux inhérents à la supervision et à la mise en place du Contrat concernant les différents piliers concernés.
Sa présence auprès des communes et du Territoire du Pays d'Aix est assurée par la mobilisation des Délégués du Préfet (au nombre de 3 sur le Territoire). Le poste sur le territoire de Vitrolles n'a pas été remplacé en 2018 suite à une vacance de poste.
 - **Les communes**: Aix en Provence, Gardanne, Pertuis, Vitrolles. Elles demeurent l'échelle d'intervention privilégiée pour la mise en œuvre du Contrat (au regard de leurs compétences), l'animation de proximité en direction des acteurs locaux, le portage opérationnel des projets urbains, le déploiement des dispositifs sectoriels de la Politique de la Ville et le déploiement des Conseils Citoyens et Maisons du Projet. Les équipes présentes au niveau des communes sont ainsi les principaux acteurs de la réalisation des actions du Contrat de Ville, en activant différents leviers relatifs à la relation avec les acteurs et opérateurs de proximité, animation et pilotage des dispositifs de la Politique de la Ville et de droit commun (CLSPD, PRE, ASV communaux...), suivi des déclinaisons locales des appels à projets.
- Elles s'engagent à apporter au Territoire et à l'Etat l'ensemble des éléments permettant d'engager une évaluation partagée du contrat et à assurer une supervision suffisante des projets devant être mis en place.

L'ingénierie pouvant être mobilisée au niveau de chaque commune dépend des modalités d'organisation communales et des initiatives des municipalités en la matière. Ces organisations doivent assurer les conditions d'une

bonne mobilisation d'une ingénierie responsabilisée sur la mise en œuvre des actions, la coordination locale de l'appel à projet et la fédération des acteurs, la participation aux travaux techniques et l'appui aux travaux des Conseils Citoyens.

En 2018, les conventions de gestion entre les Villes du Territoire du Pays d'Aix et la Métropole sont arrivées à leur terme. La Ville d'Aix en Provence et de Vitrolles ont sollicité la Métropole pour demander à poursuivre le travail engagé sur les quartiers prioritaires et ce jusqu'en juin 2020 (En cas de prorogation du Contrat de Ville, reconduite sur la même durée), date d'échéance du Contrat de Ville du Territoire. La Métropole leur a proposé de signer une convention d'application territoriale du Contrat de ville par laquelle elles s'engagent à inscrire leur intervention en pleine cohérence avec les orientations et objectifs du Contrat.

Nombre d'ETP par commune : Aix en provence : 3,95 ETP

Gardanne : 1 ETP

Pertuis : 1 ETP

Vitrolles : 2,3 ETP (+ 3 ETP pour le PRE)

III. L'accompagnement des conseils citoyens :

La loi du 21 février 2014 reconnaît et valorise les habitants comme des partenaires essentiels de la Politique de la Ville dans le cadre de la co-construction du contrat et des projets s'y rapportant ainsi qu'aux démarches de suivi et d'évaluation. Actuellement, huit conseils citoyens existent sur l'ensemble des quartiers définis comme prioritaires que sont : Beisson, Corsy, Encagnane et le Jas de Bouffan pour la Commune d'Aix-en-Provence ; le logis Notre Dame pour la commune de Gardanne ; le centre ancien pour la commune de Pertuis et le secteur centre et la Frescoule pour la commune de Vitrolles.

● **Point d'étape du fonctionnement des Conseils Citoyens :**

- **Vitrolles :** Deux Conseils Citoyens (Secteur centre et Frescoule)

- Organisation :

N'ayant pas opté à ce jour pour une forme associative, les conseils citoyens vitrollais se sont dotés rapidement suite à leur création fin 2015 d'une charte et d'un règlement intérieur qui définit notamment leurs modalités de travail et les règles de prise de décision. Après un renouvellement des conseils effectué en mai 2018, ces outils sont toujours valides à ce jour. Les conseils ont bénéficié de l'accompagnement d'un chargé de mission dédié – agent municipal – au cours des années 2016 et 2017 et l'année 2018 de façon allégée. Cet agent a effectué une aide à l'animation des réunions, un appui à l'organisation des travaux ; il a également facilité l'interface entre les conseils et les pouvoirs publics, afin de garantir un « droit de suite » aux demandes et / ou interpellation des conseils.

Cet accompagnement a été mis en œuvre en vue de parvenir à une autonomisation des conseils dans leur organisation et leur fonctionnement. Aussi, au cours de 2018 ont été créés des « comités exécutifs » dans chaque conseil, doté de 3 ou 4 habitants, renouvelé tous les 6 mois, en charge de la préparation des réunions, de leur animation et de leur suivi. Les comités sont également les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics et des partenaires agissant sur le quartier. Il convient de noter que le Coordonnateur CLSPD, précédemment chargé de la création et de l'accompagnement des conseils, est chargé depuis sa prise de poste en août 2018 conserve une mission d'appui aux conseils citoyens : il est l'interlocuteur privilégié des conseils citoyens, gardant toujours un rôle de ressource et de conseil si nécessaire, et garantissant toujours le « droit de suite » des conseils dans leurs relations avec les pouvoirs publics.

- Mobilisation :

Créés fin 2015 et ayant choisi de s'engager courant 2016 pour une durée de 2 ans renouvelables, les conseils ont fait l'objet d'un renouvellement de leurs membres en mai 2018. En accord avec chaque conseil, la Ville a procédé à un appel à volontaire lancé courant mars 2018, puis organisé pour les 34 habitants ayant répondu (parmi lesquels 12 nouveaux membres) et les 7 membres des collègues « acteurs locaux » une conférence citoyenne de lancement des nouveaux conseils le 26 mai 2018. Cette conférence citoyenne a permis aux membres des conseils de travailler en ateliers animés par Etienne BALLAN (Association ARENES) sur trois sujets : les chantiers prioritaires pour chaque quartier, les relations avec les habitants, et les besoins de formation des membres des conseils. Lors de cette conférence a également été organisé le tirage au sort d'une partie des nouveaux membres, sur liste d'adresses communiquée par les bailleurs sociaux : 100 adresses tirées au sort pour la Frescoule et 170 pour le secteur centre. A ce jour, ce tirage au sort n'a pas permis de mobiliser de nouveaux membres du fait de l'absence de réponses reçues au courrier du maire notifiant le tirage au sort aux personnes concernées. En 2019, des pistes sont explorées pour parvenir à mobiliser des habitants tirés au sort : phoning sur la liste tirée au sort, et si nécessaire organisation de temps forts conviviaux sur les quartiers suivis d'un tirage au sort.

- Participation effective dans les instances CDV :

Les conseils citoyens ont participé à toutes les instances du contrat de ville : comités techniques municipaux, comité technique intercommunal, comité de pilotage. Ils se voient proposer, en amont des instances, des réunions de

présentation et d'explicitation des dossiers de demande de subvention par l'équipe politique de la ville de Vitrolles, organisées par thématiques de l'appel à projet. Ces réunions de préparation organisées depuis 2016 ont permis de former des habitants aux rouages de la Politique de la ville et à la connaissance des actions et des porteurs de projet. Ces connaissances se diffusent aujourd'hui dans les conseils, entre « sachant » et nouveaux membres, ce qui contribue à renforcer la capacité d'intervention des conseils dans ces instances.

- Moyens mis à leur disposition :

Des salles de réunion sont mises à disposition à titre gracieux par les centres sociaux des deux quartiers. Un fond de participation des habitants (FPH) a été mis en place fin 2016 par la ville (2000

€ par quartier prioritaire) : les conseils citoyens sont décisionnaires de son attribution. Certains membres des conseils ont également pu solliciter et obtenir ce fond pour organiser des actions de lien social et de solidarité sur leurs secteurs : fête des voisins (Frescoule), Noël solidaire (secteur centre), animations festives sur l'espace public (Frescoule).

- Information/association dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) :

Le conseil citoyen du secteur centre a été associé en 2018 aux réunions de concertation sur les travaux d'espace public et de voirie qui constituent la dernière tranche du PRU 1 à VITROLLES.

o **Aix en Provence** : 4 conseils citoyens (1 par QPV)

- Organisation : Les conseils citoyens aixois sont au nombre de 4, il y a en a un sur chaque territoire concerné par le contrat de ville à savoir: Corsy, Beisson, Encagnane et Jas de Bouffan.

Créés depuis le deuxième semestre 2016, ils se sont tous constitués en association. Le mode de gouvernance retenu a été le mode collégial pour certains et semi collégial pour d'autres.

Ils se réunissent une fois par mois en moyenne.

- Mobilisation : Dans la mise en place : la mobilisation des membres des Conseils Citoyens s'est principalement effectuée par la ville d'Aix en Provence.

Un accompagnement a été réalisé par l'association ARENES, financé par le Territoire du Pays d'Aix.

La mobilisation est réalisée par la Direction Citoyenneté et Proximité pour tout ce qui concerne les réunions de préparation de la programmation et leurs participations aux différentes instances de décisions (comité technique et comité de pilotage). Chaque conseil citoyen est associé autant de fois que nécessaire et ce, dès que la thématique concerne un territoire Quartier Politique de la Ville.

Ainsi, ils sont associés à toutes les réunions : diagnostics en marchant, réunion publiques, réunion sur des thématiques spécifiques (ex : stationnement).

- Participation effective dans les instances Contrat de Ville :

Les membres des quatre conseils citoyens participent aux comités techniques communal, intercommunal et au comité de pilotage.

Ils sont associés à toutes les étapes de la programmation (préparation de la note de cadrage, analyse des dossiers et présentation des actions retenues).

- Moyens mis à leur disposition :

Chaque conseil citoyen est accueilli dans une salle municipale en lieu et place d'un centre social ou d'un équipement de proximité dans lequel ils bénéficient de la mise à disposition d'une salle pour faire leur réunion mensuelle.

Ils ont pu demander des subventions de fonctionnement et certains ont même déposé un projet qui a été retenu dans le cadre du contrat de ville et du Fond de Participation des Habitants. La ville et l'État les ont accompagnés dans ces démarches.

- Information/association dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) :

Concernant les PRU de Beisson et de Corsy, qui arrivent à leur fin, les conseils citoyens ont été associés dès leur mise en place aux différentes instances.

A ce jour, la Direction Citoyenneté et Proximité reste à la disposition des conseils citoyens pour leur apporter, lors de leurs séances plénières, les éclairages nécessaires à la bonne compréhension de l'avancée du projet.

Le quartier d'Encagnane a été retenu pour un Nouveau projet de Renouvellement Urbain. Dans sa conception, la commune a souhaité mettre en œuvre, dès le départ de la réflexion, des ateliers de concertation auprès de la population. Ainsi, les conseils citoyens ont pu être associés aux six ateliers qui se sont réalisés. Aujourd'hui, le projet est en cours de rédaction. Le Conseil Citoyen d'Encagnane est invité aux séances autant que possible.

o **Gardanne** :

- Organisation :

La première année d'existence s'est articulée autour de la structuration du conseil citoyen (création d'une charte de fonctionnement, rôle des conseillers, représentativité et pertinence des projets proposés, relation avec les différents acteurs, communication interne et externe).

- Mobilisation :

La mobilisation des membres du conseil citoyens a été conduite en partenariat avec l'association Moderniser Sans Exclure. La commune a souhaité s'appuyer sur une démarche citoyenne et participative de ce conseil citoyen afin de les associer à la vie du quartier Notre Dame

- Participation effective dans les instances CDV :

Un poste d'adulte relais, positionné au sein de l'ADDAP, permet d'effectuer un lien entre les membres du Conseil Citoyen et les instances Contrat de Ville. Ce qui a permis une présence dans les instances.

- Mobilisation :

Les conseillers se réunissent 1 fois par mois. Chaque réunion du conseil citoyen est co-animée par un conseiller. Les tâches telles que la prise de note, la réalisation de compte rendu sont également assurées par les conseillers eux-mêmes. Les conseillers citoyens ont été positionnés comme partenaires de l'action municipale, notamment en effectuant une marche exploratoire sur le quartier de notre dame, dans le but de réaliser un état des lieux des besoins sur ce territoire.

- o **Pertuis :**

- Organisation :

L'arrêté, pris par le Préfet de Vaucluse début 2018, a officialisé l'existence d'un Conseil Citoyen qui fonctionnait jusqu'alors de manière informelle.

Les membres ont bénéficié d'un accompagnement dispensé par l'association ARENES depuis juillet 2017 jusqu'en fin 2018. Un agent communal de la direction prévention, citoyenneté, accès au droit participe aux réunions du Conseil Citoyen à la demande de l'ensemble de ses membres.

- Mobilisation :

Ils se réunissent à une fréquence leur permettant de se retrouver tous les deux mois maximums.

- Participation effective dans les instances CDV :

Le Conseil Citoyen assure une présence aux différents comités techniques programmés jusqu'à ce jour.

- Moyens mis à leur disposition :

Les membres ont à leur disposition une salle de réunion dans les locaux municipaux de l'antenne de quartier situés place Saint Pierre.

Une association membre, l'USR Pertuis, a porté en 2018 une demande de subvention auprès de la préfecture de Vaucluse pour faciliter le fonctionnement du Conseil Citoyen.

IV. L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville

La Métropole Aix Marseille Provence et l'Etat ont confié au Centre de Ressources pour la Politique de la ville PACA (CRPV PACA), nommée Cité Ressources, une mission d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la loi et ces objets sont précisés dans un guide méthodologique produit par le CGET, à savoir :

- Réajuster la stratégie déployée
- Réinterroger les orientations
- Actualiser la programmation des actions

A l'échelle de la Métropole, cette évaluation vise également à la mise en place d'outils d'évaluation en continu permettant d'éclairer l'évaluation finale en 2020 et de dégager des éléments de perspectives contribuant à la réalisation du projet métropolitain.

La démarche a été conçue en trois dimensions :

- Favoriser la connaissance des territoires à travers la réalisation d'un diagnostic de la politique de la ville confié au COMPAS ;
- Dresser un bilan des modalités de mise en œuvre du contrat de ville, par l'analyse des programmations et de la gouvernance, confiée au cabinet AZ Etudes et Conseils et qui place la question des bénéficiaires au centre de son analyse ;
- L'animation de temps d'intelligence collective permettant de qualifier la démarche à partir du point de vue de l'ensemble des acteurs.

Ce travail a été réalisé par le CRPV PACA, nommée Cité Ressources, en collaboration étroite avec la Direction Politique de la Ville du Territoire en charge du pilotage du Contrat de Ville, les équipes opérationnelles des communes, associées aux différents temps de travail, et les représentants de l'Etat sur le territoire, à savoir les délégués du Préfet.

- **En termes de réalisations :**

15 Janvier 2018, le diagnostic de COMPAS a été présenté à l'ensemble des équipes Politique de la Ville du Territoire du Pays d'Aix.

Avril – juin 2018 : entretien entre le CRPV et les équipes d'ingénierie du territoire (Territoire, DP, communes).

25 avril 2018 : animation d'une réunion collective avec les partenaires du contrat de ville – 35 personnes. Cette journée de travail avait pour objectif de qualifier, du point de vue des acteurs, les réussites du contrat de ville, tout autant que les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ou sur le territoire (thématiques prioritaires.) Au regard de ces éléments, des enjeux ont été identifiés. Parmi eux, des thèmes prioritaires ont fait l'objet d'un travail plus concret de préconisations qui seront présentées à la fin du rapport.

26 avril 2018 : animation d'une réunion collective avec les opérateurs du contrat de ville – 25 personnes.

29 mai 2018 : Rencontre des conseils citoyens d'Aix en Provence – 6 conseillers citoyens.

31 mai 2018 : Rencontre du conseil citoyen de Pertuis – 8 conseillers citoyens.

12 juin 2018 : Rencontre des conseils citoyens de Vitrolles : 15 conseillers citoyens.

25 juin 2018 : Rencontre du conseil citoyen de Gardanne : 8 conseillers citoyens.

Chacune de ces réunions a également été l'occasion de partager avec les participants les données du diagnostic politique de la ville fournie par le COMPAS.

20 Juin 2018 : temps de présentation et d'échanges avec la cabinet AZ Etudes et Conseils. Cette journée de travail avait pour objectif de qualifier, du point de vue des acteurs, les réussites du contrat de ville, tout autant que les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ou sur le territoire (thématiques prioritaires.) Au regard de ces éléments, des enjeux ont été identifiés. Parmi eux, des thèmes prioritaires ont fait l'objet d'un travail plus concret de préconisations.

25 juillet 2018 : Comité de Pilotage territorial.

21 Mars 2019 : Comité de pilotage métropolitain.

- **Préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville du Territoire du Pays d'Aix**

- **Analyse de la programmation du Contrat de Ville sur la période 2015-2017 : Les actions mises en œuvre dans le Contrat de Ville**

- Des difficultés ont été relevées dans l'obtention de la part des financements de droit commun du Contrat de Ville :

Préconisations :

- Réfléchir à une règle commune que l'ensemble des opérateurs appliquerait pour inscrire dans leurs budgets les financements de droit commun qu'ils sollicitent ou qu'ils ont perçus.
- Mettre en œuvre les conditions pour une transmission systématique au Territoire des financements de droit commun affectés au Contrat de Ville par les différents financeurs.

- Revoir la thématique Prévention de la délinquance pour la subdiviser :

Préconisations :

- Ajouter la thématique « Accès aux droits » (cet ajout permettrait de distinguer les actions qui relèvent de l'accès aux droits des autres actions relevant de la prévention et de pouvoir construire une analyse spécifique à cette thématique).

- Les données de bilan sur la réalisation et la mise en œuvre des actions financées sont difficile à obtenir car elles relèvent du déclaratif des structures :

Préconisations :

- Construire un outil de suivi-bilan des actions à compléter éventuellement avec les opérateurs ;
- Re-ciblage des publics QPV nécessaire pour certaines actions ;
- Publics à accompagner en priorité : les adolescents/jeunes (23 % de – de 15 ans dans les QPV, entre 35 et 75 % des 16-24 ans ne poursuivent plus d'études, 2 fois plus de jeunes dans les QPV que hors QPV qui ne sont ni en emploi, ni en formation) et les femmes.

- **Les dispositifs connexes du Contrat de Ville :**

- Manque de visibilité sur ces dispositifs de la part de la Direction Politique de la ville du Territoire : Préconisations :

- L'équipe Politique de la Ville du Territoire doit être associée au suivi des dispositifs connexes afin d'harmoniser les interventions qui nourrissent la finalité du Contrat de Ville.

- **La gouvernance du Contrat de Ville :**

- Amélioration nécessaire de la gouvernance du dispositif dans la configuration actuelle de répartition des compétences entre le Territoire, l'État et les communes.
- Pas de lisibilité de l'intervention des signataires du Contrat de Ville sur les QPV.

Préconisations :

- Nécessité d'améliorer l'animation globale du Contrat de Ville, notamment dans le cadre des instances de gouvernance, en vue d'inciter les partenaires à s'interroger sur les enjeux du dispositif, d'échanger sur les bonnes pratiques entre communes... (prévoir des instances qui ne traitent pas uniquement de la programmation).
- Renforcer l'équipe ingénierie du Territoire.
- Face aux désengagements de certains partenaires, nécessité de réinterroger les signataires du Contrat de Ville sur leurs engagements et d'entamer une priorisation des champs d'action à couvrir.